

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24540067600145	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT METROPOLE DU GRAND NANCY METROPOLE DU GRAND NANCY
--	---

POSTE COMPTABLE DE : NANCY MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET TRANSPORTS (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	32
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	35
A4.1 - Equilibre des opérations financières	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	39
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	40
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	41
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	42
A6 - Etat des charges transférées	43
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	44

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	47
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	49
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.7 - Etat des engagements reçus	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	55
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	62
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires DÃ©libÃ©ration n°3 du 09/02/2023.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	108 804 070,00	108 804 070,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		108 804 070,00	108 804 070,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	64 652 708,00	64 652 708,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		64 652 708,00	64 652 708,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	173 456 778,00	173 456 778,00
----------------------------	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	78 593 474,00	0,00	80 786 224,00	80 786 224,00	80 786 224,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 216 352,00	0,00	1 262 430,00	1 262 430,00	1 262 430,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 324 500,00	0,00	2 581 300,00	2 581 300,00	2 581 300,00
Total des dépenses de gestion des services		82 164 326,00	0,00	84 665 954,00	84 665 954,00	84 665 954,00
66	Charges financières	5 436 500,00	0,00	6 768 000,00	6 768 000,00	6 768 000,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		87 700 826,00	0,00	91 518 954,00	91 518 954,00	91 518 954,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	6 285 116,00	6 285 116,00	6 285 116,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	17 900 080,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		17 900 080,00	0,00	17 285 116,00	17 285 116,00	17 285 116,00
TOTAL		105 600 906,00	0,00	108 804 070,00	108 804 070,00	108 804 070,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	108 804 070,00
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 785 110,38	0,00	17 554 076,00	17 554 076,00	17 554 076,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	68 700 000,00	0,00	72 000 000,00	72 000 000,00	72 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 559 607,00	0,00	2 519 607,00	2 519 607,00	2 519 607,00
75	Autres produits de gestion courante	981 000,00	0,00	1 276 000,00	1 276 000,00	1 276 000,00
Total des recettes de gestion des services		87 025 717,38	0,00	93 349 683,00	93 349 683,00	93 349 683,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 221 258,62	0,00	14 174 387,00	14 174 387,00	14 174 387,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		101 246 976,00	0,00	107 524 070,00	107 524 070,00	107 524 070,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 353 930,00	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 353 930,00	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
TOTAL		105 600 906,00	0,00	108 804 070,00	108 804 070,00	108 804 070,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	108 804 070,00
---	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	16 005 116,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 306,25	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 754 150,38	0,00	2 125 000,00	2 125 000,00	2 125 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 986 343,63	0,00	37 190 000,00	37 190 000,00	37 190 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	82 755 800,26	0,00	39 315 000,00	39 315 000,00	39 315 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 761 500,00	0,00	16 005 116,00	16 005 116,00	16 005 116,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	12 761 500,00	0,00	16 005 116,00	16 005 116,00	16 005 116,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	95 517 300,26	0,00	55 320 116,00	55 320 116,00	55 320 116,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 353 930,00		1 280 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	9 000 000,00		8 052 592,00	8 052 592,00	8 052 592,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 353 930,00		9 332 592,00	9 332 592,00	9 332 592,00
	TOTAL	108 871 230,26	0,00	64 652 708,00	64 652 708,00	64 652 708,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 652 708,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 410 000,00	2 410 000,00	2 410 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	71 080 509,83	0,00	36 905 000,00	36 905 000,00	36 905 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	71 080 509,83	0,00	39 315 000,00	39 315 000,00	39 315 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		71 080 509,83	0,00	39 315 000,00	39 315 000,00	39 315 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		6 285 116,00	6 285 116,00	6 285 116,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	17 900 080,00		11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	9 000 000,00		8 052 592,00	8 052 592,00	8 052 592,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		26 900 080,00		25 337 708,00	25 337 708,00	25 337 708,00
TOTAL		97 980 589,83	0,00	64 652 708,00	64 652 708,00	64 652 708,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 652 708,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	16 005 116,00
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	80 786 224,00		80 786 224,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 262 430,00		1 262 430,00
014	Atténuations de produits	36 000,00		36 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 581 300,00		2 581 300,00
66	Charges financières	6 768 000,00	0,00	6 768 000,00
67	Charges exceptionnelles	85 000,00	0,00	85 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		6 285 116,00	6 285 116,00
Dépenses d'exploitation – Total		91 518 954,00	17 285 116,00	108 804 070,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	108 804 070,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	1 280 000,00	1 280 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 005 116,00	0,00	16 005 116,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 125 000,00	0,00	2 125 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	37 190 000,00	8 052 592,00	45 242 592,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		55 320 116,00	9 332 592,00	64 652 708,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 652 708,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 554 076,00		17 554 076,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	72 000 000,00		72 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 519 607,00		2 519 607,00
75	Autres produits de gestion courante	1 276 000,00		1 276 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 174 387,00	1 280 000,00	15 454 387,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	107 524 070,00	1 280 000,00	108 804 070,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	108 804 070,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 410 000,00	0,00	2 410 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 905 000,00	0,00	36 905 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 052 592,00	8 052 592,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		11 000 000,00	11 000 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		6 285 116,00	6 285 116,00
	Recettes d'investissement – Total	39 315 000,00	25 337 708,00	64 652 708,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 652 708,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	78 593 474,00	80 786 224,00	80 786 224,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	30 069,00	70 000,00	70 000,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	2 800,00	2 800,00
611	Sous-traitance générale	77 000 000,00	79 090 000,00	79 090 000,00
6135	Locations mobilières	150 000,00	90 000,00	90 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	45 000,00	48 000,00	48 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	203 000,00	63 000,00	63 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00	700,00	700,00
6156	Maintenance	1 000,00	21 500,00	21 500,00
6168	Autres	2 150,00	2 500,00	2 500,00
618	Divers	83 800,00	3 800,00	3 800,00
6226	Honoraires	205 000,00	290 000,00	290 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	0,00	150 000,00	150 000,00
6248	Divers	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	33 500,00	24 500,00	24 500,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	545 000,00	550 000,00	550 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	90 000,00	150 000,00	150 000,00
63512	Taxes foncières	146 055,00	169 424,00	169 424,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 216 352,00	1 262 430,00	1 262 430,00
6218	Autre personnel extérieur	750,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	13 322,00	15 048,00	15 048,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 451,00	7 681,00	7 681,00
6411	Salaires, appointements, commissions	660 060,00	685 645,00	685 645,00
6413	Primes et gratifications	191 255,00	177 328,00	177 328,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	129 474,00	152 465,00	152 465,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	170 042,00	172 067,00	172 067,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	7 243,00	10 819,00	10 819,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 936,00	1 944,00	1 944,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	750,00	750,00
648	Autres charges de personnel	31 319,00	38 683,00	38 683,00
014	Atténuations de produits (7)	30 000,00	36 000,00	36 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	30 000,00	36 000,00	36 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 324 500,00	2 581 300,00	2 581 300,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 500,00	177 300,00	177 300,00
65732	Subv. exploitat° Régions	5 000,00	0,00	0,00
65734	Subv. exploitat° Communes	500,00	0,00	0,00
65735	Subv. exploitat° groupements	2 300 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	12 500,00	10 000,00	10 000,00
65738	Subv. exploitat° autres organismes	0,00	290 000,00	290 000,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		82 164 326,00	84 665 954,00	84 665 954,00
66	Charges financières (b) (8)	5 436 500,00	6 768 000,00	6 768 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 200 000,00	6 768 000,00	6 768 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	236 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100 000,00	85 000,00	85 000,00
6711	Pénalités de retard sur marchés	0,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	100 000,00	85 000,00	85 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		87 700 826,00	91 518 954,00	91 518 954,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 285 116,00	6 285 116,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	17 900 080,00	11 000 000,00	11 000 000,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	9 000 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	8 900 080,00	11 000 000,00	11 000 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 900 080,00	17 285 116,00	17 285 116,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 900 080,00	17 285 116,00	17 285 116,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		105 600 906,00	108 804 070,00	108 804 070,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		108 804 070,00
---	--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 181 116,69
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 181 116,69
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 785 110,38	17 554 076,00	17 554 076,00
7061	Transport de voyageur	14 510 000,00	17 500 000,00	17 500 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	275 110,38	54 076,00	54 076,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	68 700 000,00	72 000 000,00	72 000 000,00
734	Versement de mobilité	68 700 000,00	72 000 000,00	72 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 559 607,00	2 519 607,00	2 519 607,00
7471	Subv. exploitat° État	1 474 607,00	1 434 607,00	1 434 607,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 085 000,00	1 085 000,00	1 085 000,00
75	Autres produits de gestion courante	981 000,00	1 276 000,00	1 276 000,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	370 000,00	365 000,00	365 000,00
7588	Autres	611 000,00	911 000,00	911 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		87 025 717,38	93 349 683,00	93 349 683,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	14 221 258,62	14 174 387,00	14 174 387,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	14 174 387,00	14 174 387,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
776	Déficit BA caract. indus. / comm. par BP	14 221 258,62	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		101 246 976,00	107 524 070,00	107 524 070,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	4 353 930,00	1 280 000,00	1 280 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 353 930,00	1 280 000,00	1 280 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 353 930,00	1 280 000,00	1 280 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		105 600 906,00	108 804 070,00	108 804 070,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	108 804 070,00
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	15 306,25	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 306,25	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 754 150,38	2 125 000,00	2 125 000,00
2135	Installations générales, agencements	2 557 364,15	795 000,00	795 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	4 500 500,00	830 000,00	830 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 696 286,23	500 000,00	500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	70 986 343,63	37 190 000,00	37 190 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	69 155 737,97	35 490 000,00	35 490 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 830 605,66	1 700 000,00	1 700 000,00
Total des dépenses d'équipement		82 755 800,26	39 315 000,00	39 315 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 761 500,00	16 005 116,00	16 005 116,00
1641	Emprunts en euros	12 761 500,00	14 291 500,00	14 291 500,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	1 713 616,00	1 713 616,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		12 761 500,00	16 005 116,00	16 005 116,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		95 517 300,26	55 320 116,00	55 320 116,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	4 353 930,00	1 280 000,00	1 280 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 353 930,00	1 280 000,00	1 280 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	3 740 000,00	700 000,00	700 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 625,00	13 000,00	13 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	13 825,00	15 000,00	15 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	11 070,00	12 000,00	12 000,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	441 200,00	400 000,00	400 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	137 210,00	0,00	0,00
139188	des tiers	0,00	140 000,00	140 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	9 000 000,00	8 052 592,00	8 052 592,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 000 000,00	8 052 592,00	8 052 592,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		13 353 930,00	9 332 592,00	9 332 592,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		108 871 230,26	64 652 708,00	64 652 708,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 652 708,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	2 410 000,00	2 410 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	1 310 000,00	1 310 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	71 080 509,83	36 905 000,00	36 905 000,00
1641	Emprunts en euros	71 080 509,83	36 905 000,00	36 905 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		71 080 509,83	39 315 000,00	39 315 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		71 080 509,83	39 315 000,00	39 315 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	6 285 116,00	6 285 116,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	17 900 080,00	11 000 000,00	11 000 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	9 000 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	110 000,00	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	650,00	1 000,00	1 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	250,00	500,00	500,00
28128	Aménagement Autres terrains	29 000,00	35 000,00	35 000,00
28131	Bâtiments	97 300,00	100 000,00	100 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	405 000,00	550 000,00	550 000,00
28138	Autres constructions	140 000,00	200 000,00	200 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	980 500,00	1 000 000,00	1 000 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 350 000,00	3 333 500,00	3 333 500,00
28154	Matériel industriel	24 000,00	30 000,00	30 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 950 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
28157	Aménagements des matériels industriels	90 000,00	80 000,00	80 000,00
28181	Installations générales, agencements	34 380,00	35 000,00	35 000,00
28182	Matériel de transport	20 000,00	30 000,00	30 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	535 000,00	900 000,00	900 000,00
28184	Mobilier	14 000,00	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	120 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		17 900 080,00	17 285 116,00	17 285 116,00
041	Opérations patrimoniales (8)	9 000 000,00	8 052 592,00	8 052 592,00
238	Avances commandes immo. incorp.	9 000 000,00	8 052 592,00	8 052 592,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		26 900 080,00	25 337 708,00	25 337 708,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		97 980 589,83	64 652 708,00	64 652 708,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			64 652 708,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					325 871 029,07									
1641 Emprunts en euros (total)					325 871 029,07									
1094642 (CDC-1094642)	BANQUE DES TERRITOIRES	24/07/2007	06/09/2007	01/08/2008	10 000 000,00	V	LIVRETA	3,200	2,213		A	P	O	A-1
1141686 (CDC-1141686)	BANQUE DES TERRITOIRES	04/08/2009	01/07/2010	01/10/2010	8 100 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,600		A	P	O	A-1
1311406 (CDC-1311406)	BANQUE DES TERRITOIRES	15/12/2011	01/02/2012	01/05/2012	10 000 000,00	V	LIVRETA	1,950	3,261		T	C	O	A-1
1311417 (CDC-1311417)	BANQUE DES TERRITOIRES	08/08/2012	28/01/2013	01/01/2014	13 700 000,00	F	FIXE	3,060	3,062		A	P	O	A-1
1311440 (CDC-1311440)	BANQUE DES TERRITOIRES	08/08/2012	02/01/2014	01/01/2015	13 700 000,00	F	FIXE	3,370	3,370		A	P	O	A-1
1313203 (CDC-5035697)	BANQUE DES TERRITOIRES	01/04/2018	01/04/2018	01/04/2019	7 500 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,618		A	P	O	A-1
14L10061 (CE-14L10061)	CAISSE EPARGNE GRAND EST EUROPE	22/12/2005	25/12/2005	25/03/2006	3 375 000,00	V	TAUX STRUCTURE	3,110	3,029		T	P	O	A-1
17986 (SG-17986)	SOCIETE GENERALE	08/07/2009	16/12/2009	16/01/2010	700 000,00	F	FIXE	3,140	3,079		A	P	O	A-1
2300-2302 (AFL-2300)	AGENCE FRANCE LOCALE	07/12/2022	30/03/2023	20/06/2023	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,450	3,204		T	C	O	A-1
270343 (CIB-270343-T1)	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	1 470 000,00	V	TAUX STRUCTURE	3,030	3,136		A	P	O	A-1
292493 (CIB-292493)	CREDIT AGRICOLE CIB	05/11/2008	15/11/2008	15/02/2009	10 000 000,00	F	FIXE	3,095	3,519		T	P	O	A-1
3099 (AFL-3099)	AGENCE FRANCE LOCALE	06/12/2023	08/12/2023	20/02/2024	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,730	3,287		T	P	O	A-1
348 (AFL-348)	AGENCE FRANCE LOCALE	19/06/2017	20/06/2017	20/06/2018	7 000 000,00	F	FIXE	1,680	1,680		A	P	O	A-1
3665-3671 (AFL-3665)	AGENCE FRANCE LOCALE	26/07/2024	12/11/2024	20/03/2025	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,823	3,438		T	C	O	A-1
54-18689140CGP2MGRNA (ARKEA-CG)	ARKEA	09/12/2022	16/12/2022	30/03/2023	3 500 000,00	F	FIXE	2,500	2,536		T	C	O	A-1
54-18689140CGP3MGRNA (ARKEA-CG)	ARKEA	09/12/2022	22/02/2023	30/05/2023	10 000 000,00	F	FIXE	2,550	2,587		T	C	O	A-1
6042992915 (SLB-6042992915)	SAAR LB	18/06/2012	29/06/2012	29/12/2012	14 000 000,00	F	FIXE	3,882	3,917		S	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
704557DP (PBB-704557DP)	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	01/12/2011	30/12/2011	30/03/2013	6 700 000,00	F	FIXE	4,560	4,577		A	P	O	A-1
86474045357 (86474045357-2)	CREDIT AGRICOLE	21/05/2021	29/12/2022	05/04/2023	8 915 000,00	F	FIXE	0,820	0,824		T	P	O	A-1
BEI 2013 82052/569501 (BEI-201)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/02/2013	03/12/2013	03/03/2014	17 300 000,00	F	FIXE	2,873	2,904		T	P	O	A-1
BEI 2014 82052/569501 (BEI-201)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/02/2013	07/02/2014	07/05/2014	1 300 000,00	F	FIXE	2,884	2,916		T	P	O	A-1
C702892 / 692827392Z (CFF-C702)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	05/11/2008	28/11/2008	30/01/2009	3 700 000,00	F	FIXE	3,535	3,428		T	P	O	A-1
C706671 (CFF-C706671)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	20/12/2016	01/12/2016	01/03/2017	2 611 029,07	F	FIXE	2,860	2,933		T	P	O	A-1
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	CAFFIL	13/11/2020	15/01/2021	01/05/2021	900 000,00	F	FIXE	0,800	0,807		T	C	O	A-1
MIN547986EUR (LBP-MIN546127)	CAFFIL	22/12/2023	22/03/2024	01/07/2024	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,683	3,427		T	P	O	A-1
MIN550036EUR (LBP-MIN548476)	CAFFIL	29/08/2024	01/10/2024	01/01/2025	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,136	3,350		T	P	O	A-1
MIN550431EUR (LBP-MIN550431)	LA BANQUE POSTALE	17/12/2024	27/12/2024	01/05/2025	30 500 000,00	V	EURIBOR03M	0,990	3,629		T	C	O	A-1
MIS265768EUR (DX-MIS265768)	CAFFIL	08/07/2009	02/10/2009	01/02/2010	10 000 000,00	F	FIXE	3,150	2,986		T	P	O	A-1
MIS508928EUR (CAFF-MIS508928)	CAFFIL	12/05/2016	01/06/2016	01/06/2017	5 271 000,00	F	FIXE	1,880	1,907		A	P	O	A-1
MIS508928EUR (CAFF-MIS508928R)	CAFFIL	10/12/2007	21/12/2007	01/12/2008	5 900 000,00	V	TAUX STRUCTURE	3,250	3,743		A	P	O	A-1
MON507857EUR (LBP-MON505237)	CAFFIL	19/10/2015	10/11/2015	01/06/2016	10 000 000,00	F	FIXE	2,170	2,182		S	C	O	A-1
MON507858EUR (LBP-MON505238)	CAFFIL	19/10/2015	10/11/2015	01/03/2016	1 000 000,00	F	FIXE	2,170	2,188		T	C	O	A-1
MON507859EUR (LBP-MON505239)	CAFFIL	27/10/2015	05/01/2016	01/05/2016	1 729 000,00	F	FIXE	2,190	2,208		T	C	O	A-1
MON530664EUR (LBP-MON528026)	CAFFIL	23/07/2019	10/09/2019	01/01/2020	2 000 000,00	F	FIXE	0,810	0,824		T	C	O	A-1
MON530666EUR (LBP-MON528028)	CAFFIL	23/07/2019	12/09/2019	01/01/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,810	0,824		T	C	O	A-1
MON535465EUR (LBP-MON533717)	CAFFIL	17/07/2020	01/09/2020	01/12/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,780	0,787		T	C	O	A-1
MON547243EUR (LBP-MON546075)	CAFFIL	11/12/2023	18/12/2023	01/04/2024	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	5,492	3,441		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					325 871 029,07									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		210 743 168,08					14 115 553,98	6 244 857,32	0,00	994 440,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		210 743 168,08					14 115 553,98	6 244 857,32	0,00	994 440,18
1094642 (CDC-1094642)	N	0,00	A-1	1 772 650,33	2,58	V	LIVRETA	3,450	570 958,83	61 156,44	0,00	11 333,76
1141686 (CDC-1141686)	N	0,00	A-1	2 322 504,54	4,75	V	LIVRETA	3,250	445 325,86	75 481,40	0,00	9 699,61
1311406 (CDC-1311406)	N	0,00	A-1	2 363 636,37	3,83	V	LIVRETA	4,200	590 909,08	76 727,72	0,00	8 717,99
1311417 (CDC-1311417)	N	0,00	A-1	9 018 479,80	13,92	V	LIVRETA	4,240	513 721,07	225 160,97	0,00	11 648,01
1311440 (CDC-1311440)	N	0,00	A-1	9 564 068,06	14,92	V	LIVRETA	4,240	407 748,78	338 790,33	0,00	23 700,71
1313203 (CDC-5035697)	N	0,00	A-1	6 079 141,99	18,25	V	LIVRETA	3,750	327 861,65	227 967,82	0,00	136 494,43
14L10061 (CE-14L10061)	N	0,00	A-1	211 455,02	0,98	F	FIXE	3,110	211 455,02	4 173,38	0,00	0,00
17986 (SG-17986)	N	0,00	A-1	243 185,89	4,96	F	FIXE	3,140	44 010,52	7 742,12	0,00	277,96
2300-2302 (AFL-2300)	N	0,00	A-1	9 125 000,00	18,22	V	EURIBOR03M	3,222	500 000,00	262 523,79	0,00	7 486,50
270343 (CIB-270343-T1)	N	0,00	A-1	418 268,21	4,00	F	FIXE	3,050	97 043,23	12 934,37	0,00	27,21
292493 (CIB-292493)	N	0,00	A-1	2 861 926,63	3,87	F	FIXE	3,095	663 068,46	82 498,59	0,00	8 506,83
3099 (AFL-3099)	N	0,00	A-1	14 536 387,52	18,89	V	EURIBOR03M	3,734	485 837,35	474 276,12	0,00	48 258,95
348 (AFL-348)	N	0,00	A-1	5 324 101,94	17,47	F	FIXE	1,680	255 770,61	89 444,91	0,00	45 490,01
3665-3671 (AFL-3665)	N	0,00	A-1	20 000 000,00	19,97	V	EURIBOR03M	3,804	0,00	614 352,37	0,00	16 437,44
54-18689140CGP2MGRNA (ARKEA-CG)	N	0,00	A-1	3 150 000,00	18,00	F	FIXE	2,500	175 000,00	77 109,38	0,00	413,19
54-18689140CGP3MGRNA (ARKEA-CG)	N	0,00	A-1	9 125 000,00	18,16	F	FIXE	2,550	500 000,00	227 906,26	0,00	19 550,00
6042992915 (SLB-6042992915)	N	0,00	A-1	2 333 333,33	2,49	F	FIXE	3,882	933 333,34	81 522,00	0,00	447,92
704557DP (PBB-704557DP)	N	0,00	A-1	1 719 617,43	2,25	F	FIXE	4,560	547 418,53	79 068,01	0,00	40 565,15
86474045357 (86474045357-2)	N	0,00	A-1	8 191 922,69	18,01	F	FIXE	0,820	417 864,83	65 891,02	0,00	15 243,91
BEI 2013 82052/569501 (BEI-201)	N	0,00	A-1	9 014 116,03	8,93	F	FIXE	2,873	890 767,12	249 435,89	0,00	18 800,36
BEI 2014 82052/569501 (BEI-201)	N	0,00	A-1	694 148,91	9,10	F	FIXE	2,884	66 461,11	19 304,78	0,00	2 647,97

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
C702892 / 692827392Z (CFF-C702	N	0,00	A-1	1 058 912,91	3,83	F	FIXE	3,535	245 335,34	34 686,10	0,00	5 032,99
C706671 (CFF-C706671)	N	0,00	A-1	1 282 777,95	6,17	F	FIXE	2,860	189 488,70	35 143,75	0,00	2 692,53
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	N	0,00	A-1	765 000,00	21,08	F	FIXE	0,800	36 000,00	6 012,00	0,00	966,72
MIN547986EUR (LBP-MIN546127)	N	0,00	A-1	9 848 663,71	19,25	V	EURIBOR03M	4,116	313 703,72	343 945,61	0,00	73 856,74
MIN550036EUR (LBP-MIN548476)	N	0,00	A-1	15 000 000,00	19,75	V	EURIBOR03M	4,136	473 089,83	526 905,42	0,00	113 266,32
MIN550431EUR (LBP-MIN550431)	N	0,00	A-1	15 000 000,00	20,08	V	EURIBOR03M	2,731	1 143 750,00	893 723,26	0,00	160 500,75
MIS265768EUR (DX-MIS265768)	N	0,00	A-1	3 492 853,50	4,83	F	FIXE	3,150	630 925,66	102 649,23	0,00	14 943,46
MIS508928EUR (CAFF-MIS508928)	N	0,00	A-1	4 216 392,59	16,42	F	FIXE	1,880	163 170,77	80 369,13	0,00	45 297,01
MIS508928EUR (CAFF-MIS508928R)	N	0,00	A-1	1 289 270,77	2,92	F	FIXE	3,250	408 967,72	42 483,26	0,00	2 463,63
MON507857EUR (LBP-MON505237)	N	0,00	A-1	6 400 000,00	15,92	F	FIXE	2,170	400 000,00	136 710,00	0,00	11 088,46
MON507858EUR (LBP-MON505238)	N	0,00	A-1	640 000,00	15,92	F	FIXE	2,170	40 000,00	13 562,50	0,00	1 121,17
MON507859EUR (LBP-MON505239)	N	0,00	A-1	1 123 850,00	16,08	F	FIXE	2,190	69 160,00	24 044,34	0,00	3 828,70
MON530664EUR (LBP-MON528026)	N	0,00	A-1	1 600 000,00	19,75	F	FIXE	0,810	80 000,00	12 893,40	0,00	3 146,40
MON530666EUR (LBP-MON528028)	N	0,00	A-1	8 000 000,00	19,75	F	FIXE	0,810	400 000,00	64 467,00	0,00	15 732,00
MON535465EUR (LBP-MON533717)	N	0,00	A-1	8 300 000,00	20,67	F	FIXE	0,780	400 000,00	63 570,00	0,00	5 306,17
MON547243EUR (LBP-MON546075)	N	0,00	A-1	14 656 501,96	19,00	V	EURIBOR03M	4,106	477 406,85	510 224,65	0,00	109 449,22
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		210 743 168,08					14 115 553,98	6 244 857,32	0,00	994 440,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	37	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	210 743 168,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	131 - Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	09/02/2023
L	2031 - Frais d'études	5	09/02/2023
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	09/02/2023
L	2033 - Frais d'insertion	2	09/02/2023
L	2051 - Concessions et droits similaires, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5	09/02/2023
L	2051 - Logiciels	2	09/02/2023
L	2051 Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	09/02/2023
L	2088 - Autres immobilisations incorporelles	5	09/02/2023
L	2111 Terrains (non amortissable)	0	09/02/2023
L	2128 - Agencements et aménagements de terrains (historique)	50	09/02/2023
L	2131 - Construction de bâtiments durables	50	09/02/2023
L	2135 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	09/02/2023
L	2138 - Autres constructions	20	09/02/2023
L	2138 - Autres constructions (historique)	17	09/02/2023
L	2151 - Installations complexes spécialisées	10	09/02/2023
L	2153 - Installations à caractère spécifique	10	09/02/2023
L	2153 - Installations à caractère spécifique (historique)	17	09/02/2023
L	2155 - Outillage industriel	5	09/02/2023
L	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	09/02/2023
L	216 - Collections et ?uvre d'art (non amortissable)	0	09/02/2023
L	217 - Immob. reçue au titre d'une mise à disposition selon règles d'amort. régissant les comptes 21	0	09/02/2023
L	2181 - Installation générale, agencements et aménagements divers	20	09/02/2023
L	2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers (historique)	17	09/02/2023
L	2182 - Matériel de transport - camions et véhicules industriels	10	09/02/2023
L	2182 - Matériel de transport - voitures et autres véhicules légers	5	09/02/2023
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	09/02/2023
L	2184 - Mobilier	12	09/02/2023
L	2188 - Autres immob. corporelles (en fonction de la durée estimative du bien : coffres-forts?)	20	09/02/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	5	09/02/2023
L	221 - Immob. reçue en affectation selon règles d'amortissement régissant les comptes 21	0	09/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	17 285 116,00	17 285 116,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	17 285 116,00	17 285 116,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		17 285 116,00	I 17 285 116,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		16 005 116,00	16 005 116,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 291 500,00	14 291 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 713 616,00	1 713 616,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 280 000,00	1 280 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 280 000,00	1 280 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 285 116,00	III 17 285 116,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		17 285 116,00	17 285 116,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	500,00	500,00
28128	Aménagement Autres terrains	35 000,00	35 000,00
28131	Bâtiments	100 000,00	100 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	550 000,00	550 000,00
28138	Autres constructions	200 000,00	200 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 000 000,00	1 000 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 333 500,00	3 333 500,00
28154	Matériel industriel	30 000,00	30 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 500 000,00	4 500 000,00
28157	Aménagements des matériels industriels	80 000,00	80 000,00
28181	Installations générales, agencements	35 000,00	35 000,00
28182	Matériel de transport	30 000,00	30 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	900 000,00	900 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	120 000,00	120 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	6 285 116,00	6 285 116,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT		SMTS	Autre personne de droit public	30 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					32 000 000,00	30 200 646,59	2 338 286,11
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					32 000 000,00	30 200 646,59	2 338 286,11
2017	Investissement 2017	AGENCE FRANCE LOCALE	25	A	7 000 000,00	5 575 646,59	345 215,52
2023	Investissement 2022-2023	AGENCE FRANCE LOCALE	20	T	10 000 000,00	9 625 000,00	891 705,25
2023	Investissement 2023	AGENCE FRANCE LOCALE	20	T	15 000 000,00	15 000 000,00	1 101 365,34
TOTAL					32 000 000,00	30 200 646,59	2 338 286,11

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022 - 9101G DEPENSES COMMUNES 4 LIGNES BHNS P2M	21 876 197,89	1 899 501,00	23 775 698,89	13 976 197,89	7 450 000,00	2 349 501,00
2019 - 2401L DEVELOPPEMENT DES USAGES TRANSPORTS URBAINS	6 614 448,86	0,00	6 614 448,86	6 614 448,86	0,00	0,00
2019 - 2401K INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS DSP MOBILITES TRANSPORTS URBAINS	6 185 713,80	0,00	6 185 713,80	6 185 713,80	0,00	0,00
2022 - 9101A LIGNE 1 TROLLEYBUS P2M	72 002 329,76	2 900 000,00	74 902 329,76	66 402 329,76	8 500 000,00	0,00
2022 - 9101B LIGNE BLEUE P2M	55 250 000,00	-10 001 500,00	45 248 500,00	1 000 000,00	300 000,00	43 948 500,00
2022 - 9101C LIGNE JAUNE P2M	44 900 000,00	-9 583 300,00	35 316 700,00	1 000 000,00	300 000,00	34 016 700,00
2022 - 9101D LIGNE ORANGE P2M	14 488 000,00	31 058 930,00	45 546 930,00	0,00	275 000,00	45 271 930,00
2022 - 9101E LIGNE VERTE P2M	74 385 000,00	-7 791 220,00	66 593 780,00	1 000 000,00	400 000,00	65 193 780,00
2022 - 9101F MATÉRIELS ROULANTS P2M P2M	83 356 327,77	937 000,00	84 293 327,77	32 293 327,77	4 000 000,00	48 000 000,00
2019 - 5000A MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DES BATIMENTS AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	2 197,85	0,00	2 197,85	2 197,85	0,00	0,00
2019 - 2402A NOUVEAU TRAMWAY NOUVEAU TRAMWAY	11 129 378,38	0,00	11 129 378,38	11 129 378,38	0,00	0,00
2023 - 3302H RENOUVELLEMENT TRANSPORTS EN COMMUN PCAET A2 ACCÉLÉRER ESSOR MOBILITÉS DURABLES DÉCARBONÉES	27 300 000,00	0,00	27 300 000,00	0,00	0,00	27 300 000,00
2022 - 9101H STATIONNEMENT, PARKINGS, P+R, PEM P2M	6 500 677,75	510 000,00	7 010 677,75	10 677,75	500 000,00	6 500 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2023 - 9104A TRANSP COMMUN - OPERATIONS CONTRACTUALISES AVEC DELEGATAIRE	32 779 454,26	1 330 000,00	34 109 454,26	24 479 454,26	3 530 000,00	6 100 000,00
TRANSP COMMUN - OPERATIONS CONTRACTUALI						
2023 - 9103A URBANLOOP	21 887 173,72	75 000,00	21 962 173,72	5 347 173,72	13 575 000,00	3 040 000,00
URBANLOOP						

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024 - AETRANSPF DSP TRANSPORT PART FIXE	185 713 000,00	900 000,00	186 613 000,00	62 913 000,00	61 500 000,00	62 200 000,00
2024 - AETRANSPV DSP TRANSPORTS PART VARIABLE	43 530 000,00	4 990 000,00	48 520 000,00	12 510 000,00	17 500 000,00	18 510 000,00
2024 - AETRAM GESTION DE LA HALLE TRAM	90 000,00	450 000,00	540 000,00	90 000,00	90 000,00	360 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	7,00	1,00	8,00
ADJOINT ADMINIS.TER. PL.2E	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	6,00	0,00	6,00	3,33	1,00	4,33
ATTACHE TERRITORIAL	A	0,00	0,00	0,00	0,67	0,00	0,67
REDACTEUR TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	0,00	12,00	8,00	1,83	9,83
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,83	1,83
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		23,00	0,00	23,00	15,00	2,83	17,83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve	CDD contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-24 Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-24 Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties	CDD contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2025

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
23/11/2018 - concession	KEOLIS SA	KEOLIS GRAND NANCY	Société anonyme	65 343 046,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				
31/03/2017 - autres	Syndicat Mixte des Transports en Commun Suburbains	SMT Transports Suburbains Nancy	Syndicat mixte	2 300 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents : 59

Nombre de suffrages exprimés : 74

VOTES :

Pour : 56

Contre : 18

Abstentions :

Date de convocation : 31/01/2025

Présenté par (1), Le Président

A le Nancy le 06/02/2025

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Métropolitain du Grand Nancy

A , le Nancy le 06/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

MATHERON Vincent



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.